
Nombre de membres en

Séance du lundi 08 février 2021

exercice: 11

L'an deux mille vingt-et-un et le huit février l'assemblée régulièrement convoqué le 04 février 2021, s'est réuni sous la présidence de Corinne GALEY

Présents : 11

Sont présents: Liliane BAREIL, Nathalie CHABERGE, Nicolas CORMIER, Sylvie DALL'AGNESE, Rémy DAVEZAC, Jean-Michel ETCHEBARNE, Corinne GALEY, Patrick LAGÜES, Joëlle LANNE, Christophe LEGER, Guy NICOLLAS

Votants: 11

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christophe LEGER

Objet: - Présentation études travaux pont de Cradey:

Monsieur Guy NICOLLAS, Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal de l'avancée de l'étude pour les aménagement du pont de Cradey en vu de protéger les habitations du bas du village de la survenue de nouvelles crues du Boularic.

Le PLVG a fait parvenir l'étude technique et financière d'un premier projet qui vise a créer un bras de décharge sur le Boularic pour éviter les débordements au niveau du pont de Cradey. Ce projet est estimé à un coût de 95 179,90 € HT ou 114 215,88 € TTC.

Un deuxième projet qui porte toujours sur la création d'un bras de décharge couplé à une renaturation du Boularic est encore à l'étude et devrait être prochainement transmis à la commune.

Dans l'immédiat, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, les demandes de subventions étant à déposer dans un délai imparti, celles-ci se baseraient sur le devis établi pour la première hypothèse du projet.

Monsieur Guy NICOLLAS rajoute que des rencontres avec les propriétaires et/ou exploitants des parcelles qui pourraient être impactées par ce projet vont être rapidement fixées.

Objet: - Demande de financements aménagement pont de Cradey: DE 10 2021

Le PLVG a fait une estimation des travaux à réaliser pour la sécurisation du bas du village au niveau du pont de Cradey à 95 179.90 € HT soit 114 215,88 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant:

<u>Coût total:</u>	<u>95 179,90 € HT</u>	<u>114 215,88 € TTC</u>
<u>Subventions:</u>	<u>64 927.36 €</u>	<u>soit 68.22 %</u>
- FAR 2021	24 000,00 €	soit 25,22 %
- DETR 2021	28 553.97 €	soit 30.00 %
- Région Occitanie	12 373,39 €	soit 13.00 %

<i>Autofinancement</i>	30 252,54 €	<i>soit 31.78 %</i>
- Fonds propres	30 252,54 €	soit 31,78 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la totalité des voix, décide de:

- Valider le plan de financement de l'aménagement du pont de Cradey tel que présenté ci-avant pour un montant total d'opération de 95 179,90 € HT,
- Mandater Madame le Maire pour procéder aux demandes de subvention s'y rapportant.

Objet: - Planning travaux Boularic tranche 2:

Madame le Maire rappelle à l'assistance que, suite à la crue de décembre 2019, des travaux d'urgence sur le Boularic avaient été estimés à un montant de 234 282.45 € HT.

Sur 2020, une première tranche de travaux a été réalisée pour un montant de 140 447,70 € TTC soit 117 243.30 € HT. Ces travaux comprenaient le secteur entre le pont de Couraduque et le pont de la RD 918 dans la traversée du bourg, ainsi que la remise en état des rives du Gave d'Azun sur le bas du village.

Sur 2021, la deuxième tranche de travaux à réaliser en urgence concerne l'enrochement en aval du pont de la gendarmerie et le démontage de la passerelle en béton située sur le chemin des moulins du Boularic, risquant de s'effronfrer et de créer un embâcle. Ils sont évalués à 35 000 € HT.

Il restera encore une troisième tranche à réaliser sur 2022. Il s'agit de l'enrochement sur la zone amont du pont de Couraduque. Ces travaux sont estimés à 60 000 € HT.

Madame le Maire rappelle également à l'assemblée que les subventions pour tous ces travaux avaient été demandées sur 2020 (DE-01-2020). La commune attendait d'ailleurs une participation au titre du Fond National de Solidarité de 91000 € sur l'ensemble de ces travaux mais au vu de la conjoncture actuelle, cette subvention a été revue à la baisse et ne sera plus que de 31 000 € . Soit 60 000 € supplémentaires à prélever sur les fonds propres de la commune.

Objet: - Proposition de tarification Assainissement exercice 2021: DE_11_2021

Suite à la perte constatée de la prime épuratoire pour la station d'épuration, Madame le Maire propose à l'assemblée de revoir les tarifs d'assainissement sur la facturation 2021.

En effet la perte de cette prime attribuée par l'Agence de l'Eau est directement imputable à la pratique d'un tarif inférieur à celui préconisé par l'agence de l'eau

Pour rétablir cette prime épuratoire il faudrait augmenter l'assainissement de 0.38 € du m3 soit passer de 0.62 € (tarif en vigueur ces dernières années) à 1 € par m3.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après délibération et dans l'optique de pouvoir à nouveau prétendre à la prime épuratoire:

- Valide l'augmentation du tarif de l'assainissement dès l'année 2021 à 1€ par m3.

Objet: - Etat d'avancement étude tarification eau/assainissement::

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa dernière séance avait été évoquée la question des tarifs eau et assainissement et de la problématique de l'eau en général.

Une réunion a eu lieu au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées avec Madame BUTRUILLE à l'issue de laquelle la nécessité de réétudier la gestion et la facturation de ces services a été confirmée en partant des constats suivants:

- illégalité de pratiquer la gratuité de l'eau sur 8 mois de l'année
- coût de l'eau et de l'assainissement sur la commune d'environ 110 000,00 € annuels (main d'œuvre comprise). Les recettes aujourd'hui sont d'environ 34 000,00 € ce qui entraîne un budget d'eau et d'assainissement déficitaire de 80 000,00 euros
- Problème important de déperdition d'eau entre le relevé à la source et la facturation réelle.

Les options à envisager sont les suivantes:

- augmenter progressivement la consommation sur les 12 mois de l'année sur plusieurs années jusqu'à 2026
- mettre en place une tarification différenciée en fonction des différentes catégories de consommateurs (particuliers, entreprises, exploitation agricole)
- faire un budget différencié (budget annexe) pour l'eau et l'assainissement afin de mieux maîtriser les dépenses et recettes
- mettre en place un schéma directeur pour analyser, explorer et étudier l'ensemble du réseau d'eau potable de la sortie à la source jusqu'à l'arrivée aux robinets. Le coût de cette opération pourrait être de 45000 à 50000 €, avec des possibilités de financement par la Région et le Département qui devraient laisser à la charge de la commune environ 16 000 € à prélever sur ses fonds propres.
- rechercher des sources complémentaires afin de pouvoir prévenir et pallier à un éventuel futur problème sur la source d'Anizaous

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre en place un groupe de travail sur la question. Les participants seront: Nathalie CHABERGE, Christophe LEGER, Sylvie DALL'AGNESE, Patrick LAGÜES, Nicolas CORMIER et Corinne GALEY.

Concernant le schéma directeur du réseau d'eau, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de faire procéder à l'établissement de devis.

Objet: - Présentation devis travaux appartement école:

La commune étant encore en attente de devis, cette question est reportée pour un prochain conseil municipal.

Objet: - Présentation devis travaux accueil Mairie/APC::

La commune étant encore en attente de devis, cette question est reportée pour un prochain conseil municipal.

Objet: - Retour sur le programme ADEPFO Tiers Lieu/Coworking::

Madame le Maire rend compte à l'assistance de la réunion qui a marqué la fin du programme ADEPFO pour le Tiers Lieu.

Le pilotage par l'ADEPFO a permis de clarifier le projet, d'affiner le budget de fonctionnement et les investissements à venir.

Le projet arrêté grâce à l'ADEPFO comprend:

- le projet GASE : projet économie solidaire. L'épicerie solidaire pourrait ouvrir dès le printemps.
- le café associatif autogéré par les bénévoles et ouvert à toute personne qui souhaite venir consommer selon des modalités à définir(cotisation ou prêter main forte)
- les aides à la personnes (cours informatiques, cours de swing, ateliers jeux, soirées contes, ...) animations ouvertes à tous pour créer des échanges.

Le budget de fonctionnement : prudent sur 2021 avec 10 000 € puis 40 000 € sur 2022 avec la création d'un poste salarié avec un cofinancement de la part de la CAF , la MSA et/ou une contribution des Foyers Ruraux.

Le budget investissement : suite à une réunion avec l'ADAC65, l'association doit préciser et arrêter la répartition des différents espaces et les besoins pour le 15 avril 2021 au plus tard, afin de pouvoir se tourner vers les partenaires financeurs potentiels.

Les aménagement extérieurs (accessibilité) et les mises aux normes du bâtiment (thermie et électricité) seront à la charge de la commune. Ces aménagements pourraient être subventionnés à hauteur de 80%.

Par contre, tous les aménagements intérieurs (démolition de cloison, création d'un nouvel espace, ...) seront à la charge directe de l'association.

Les travaux Tiers Lieu seront à prévoir sur fin 2021 ou 2022.

Concernant l'espace Coworking et les aménagements à prévoir, la recherche de financements laisse apparaître une possibilité de financement à 70 ou 80% au titre du DSIL et FNADT Massif, pour 2021, plafonnée à 35000 € HT de dépenses. IL est donc nécessaire de revoir le projet d'amélioration et d'extension en fonction de cette enveloppe.

Madame le Maire propose de faire un bilan pour le prochain Conseil Municipal de l'activité jusqu'à ce jour de l'espace Coworking afin de pouvoir prendre une décision réfléchie.

Objet: - Enquête publique préalable à la demande d'autorisation relative au Plan de gestion du bassin Amont du Gave de Pau pour la période 2020-2024:

Madame le Maire rappelle à l'assistance qu', en prévision de cette séance, les documents de l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation relative au Plan de gestion du bassin amont du Gave de Pau pour la période 2020-2024 avaient été communiqués à chacun des membres. Le but étant de faire remonter les éventuelles remarques ou doléances au PLVG.

Le Conseil Municipal n'a pas d'observation particulière à faire remonter.

Objet: - Constatation de recette suite à jugement: DE 12 2021

Le Conseil Municipal prends acte de la condamnation de Mme BASTI-GARNIER Patricia pour un montant total de 1800 €.

Le paiement sera fait sur plusieurs mois en fonction des revenus de Mme BASTI-GARNIER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Valide la recette exceptionnelle d'un montant de 1 800 € sur l'exercice 2020,
- Dit que cette recette sera portée à l'article 7788.

Objet: - Divers:

1/ Travaux conduite d'eau dans la traversée de Gaillagos: DE 13 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors d'une précédente séance avait été évoqué le problème de la conduite d'eau d'Aucun de la source principale d'Anizaous qui avait été endommagée et mise à nu par les crues de 2019 dans la traversée du village de Gaillagos au niveau du ruisseau le Souët.

Le PLVG vient finalement de proposer une solution beaucoup moins onéreuse que celles évoquées précédemment. Il s'agirait de reprendre la canalisation dans l'enrochement du ruisseau et la faire plonger à 1.50m sous le lit du cours d'eau.

Un devis établi par l'entreprise SBTP à la demande du PLVG chiffre ses travaux à 14 158,16 € HT ou 16 989,79 € TTC.

Si cette solution est validée par le Conseil Municipal, Madame le Maire propose le financement suivant:

- coût de l'opération:	14 158.16€ HT	ou 16 989.79 €
- Financement:		
DETR 2021	7 079.08 €	soit 50 %
Fonds propres CNE	7 079.08 €	soit 50 %

Après délibération, le Conseil Municipal dans sa totalité:

- Valide les travaux sur la conduite AEP du village dans la traversée de Gaillagos pour un montant de 14 158.16 € HT soit 16 989.79 € TTC
- Valide le plan de financement proposé par Madame le Maire ci-dessus
- Demande à Madame le Maire de se charger des demandes de subvention.

2/ Réparation de l'église:

Monsieur Guy NICOLLAS informe l'organe délibérant des travaux réalisés par l'entreprise Toulouzet sur l'église d'Aucun. Ces travaux visaient à rénover des joints de pierre au niveau de la voûte, à réparer deux corniches et à changer un poteau.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 090 € HT soit 1 308 € TTC.

3/ Prochaines réunions:

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 08/03/2021 à 19h00

La réunion de la commission finances est arrêtée au mercredi 17/02/2021 à 14h00

La réunion sur la problématique de l'eau et l'assainissement sera planifiée pour la 1ère semaine de mars

La séance est levée à 20h40.